

ECE/BELGRADE.CONF/2007/5

ENVIRONMENT FOR EUROPE
UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE
ОКРУЖАЮЩАЯ СРЕДА ДЛЯ ЕВРОПЫ
ЖИВОТНА СРЕДИНА ЗА ЕВРОПУ

Belgrade, 10-12 octobre 2007



SIXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

“UN ENVIRONNEMENT POUR L’EUROPE”

BELGRADE (SERBIE)

10-12 octobre 2007

**RÉCAPITULATIF DES RÉSUMÉS: DOCUMENTS
POUR SUITE À DONNER**

présenté par le Groupe de travail préparatoire spécial
composé de hauts fonctionnaires



NATIONS UNIES



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/BELGRADE.CONF/2007/5
8 août 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Sixième Conférence ministérielle
«Un environnement pour l'Europe»

Belgrade, 10-12 octobre 2007
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**OUVERTURE OFFICIELLE DE LA CONFÉRENCE
ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉCAPITULATIF DES RÉSUMÉS: DOCUMENTS
POUR SUITE À DONNER¹**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
INTRODUCTION		3
I. ÉVALUATION ET MISE EN ŒUVRE	1 – 22	3
A. État de l'environnement en Europe: quatrième évaluation.....	1 – 8	3
B. Faire de la surveillance et de l'évaluation des outils efficaces de la politique en matière d'environnement	9 – 14	5
C. Mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE	15 – 19	7
D. Des intentions à l'action: éliminer les goulots d'étranglement. Problèmes fondamentaux de l'application des politiques environnementales mis en lumière par le Programme d'études de performances environnementales de la CEE	20 – 22	8

¹ Le document a été présenté à la date indiquée pour tenir compte de toutes les communications pertinentes.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
II. CRÉATION DE CAPACITÉS ET PARTENARIATS.....	23 – 91	9
A. Politiques d'amélioration de l'environnement – progrès des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.....	23 – 33	9
B. Principes directeurs pour des régimes d'autorisations efficaces ...	34 – 39	12
C. Initiative sur l'évaluation stratégique environnementale.....	40 – 45	14
D. Initiative d'Asie centrale pour le développement durable: progrès et perspectives.....	46 – 49	15
E. Initiative de Belgrade: renforcer la coopération régionale en Europe du Sud-Est dans le domaine des changements climatiques – recommandations concernant l'utilisation du Cadre d'action régional sur les changements climatiques dans la région de l'Europe du Sud-Est et création d'un centre climatologique sous-régional.....	50 – 56	16
F. La politique de l'environnement et la compétitivité internationale dans le contexte de la mondialisation; les défis à relever par les pays à faible revenu dans la région de la CEE.....	57 – 64	18
G. Mobiliser des fonds pour les priorités environnementales: recommandations pour l'avenir	65 – 67	19
H. Contribution du secteur public au fonds de participation sur l'efficacité énergétique	68 – 72	21
I. Partenariat public-privé visant à réduire la pollution atmosphérique due aux véhicules par utilisation de carburants sans plomb et à faible teneur en soufre.....	73 – 78	22
J. Consommation et production durables	79 – 82	23
K. Partenariats pour l'environnement et la sécurité: les conflits et l'environnement	83 – 86	24
L. Coopération et cadres pour la protection et le développement durable des régions montagneuses en Europe	87 – 91	25

Introduction

Le présent document fait la synthèse des documents de catégorie I (documents² pour suite à donner) destinés à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007). Il a été établi par le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU à partir des communications des partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe» ayant rédigé les documents de catégorie I. Il donnera aux ministres une vue d'ensemble à la fois brève et commode de la documentation principale de la Conférence et facilitera la préparation de celle-ci.

I. ÉVALUATION ET MISE EN ŒUVRE

A. État de l'environnement en Europe: quatrième évaluation

Agence européenne de l'environnement

Objectif et portée

1. **La Déclaration des ministres de l'environnement** rendue publique à l'issue de la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» tenue à Kiev en 2003 invite l'Agence européenne de l'environnement (AEE) à établir un quatrième rapport d'évaluation à l'intention de la sixième Conférence ministérielle, à Belgrade. Il s'agissait de présenter des informations sûres, à jour et utiles du point de vue de l'élaboration de politiques sur la dialectique entre milieu et société et d'exposer les progrès réalisés au niveau paneuropéen en direction des objectifs environnementaux.

Principales constatations

2. **Le document État de l'environnement en Europe: quatrième évaluation** traite des questions d'environnement qui préoccupent la région paneuropéenne (Europe orientale, Caucase et Asie centrale), et l'Europe du Sud-Est, l'Europe occidentale et l'Europe centrale. Il met l'accent sur les domaines prioritaires que sont par exemple la salubrité du milieu, notamment en termes de qualité de l'air et des eaux intérieures, les sols et les produits chimiques dangereux, les changements climatiques, la perte de biodiversité, la surexploitation de la ressource marine, les schémas durables actuels de production et de consommation et les pressions exercées par l'activité économique.

3. **Les schémas de production et de consommation**, qui résultent du désir qu'a la société de relever sans cesse le niveau de vie des êtres humains et, donc, d'exploiter de plus en plus ses ressources, épuisent et contaminent les ressources naturelles à l'intérieur et au-delà des frontières de l'Europe. Depuis la Conférence de Kiev, la question de la consommation et de la production durables est passée au premier plan de l'ordre du jour des responsables politiques, même si les résultats de fond ont été rares jusqu'à présent. Ces schémas évoluent rapidement dans toute la région et l'on voit s'accroître la part qu'y prennent les transports, les communications, le logement, les loisirs et la santé. La production totale de déchets s'accroît dans la région

² Selon la procédure établie par le Groupe de travail pour la documentation de la Conférence (voir: Conférence de Belgrade – Questions d'organisation, ECE/CEP/AC.11/2006/5).

paneuropéenne. Parallèlement, la permanence d'anciens sites de déchets reste un problème majeur dans certains pays EOCAC et ESE, même si beaucoup d'entre eux se sont déjà dotés de stratégies et de législations pour flux de déchets. Les plans de gestion des déchets et les dispositions législatives restent cependant à mettre en œuvre dans certains de ces pays.

4. **Les problèmes de salubrité du milieu** sont liés à la pollution persistante de l'eau, de l'air et des sols. Malgré une réduction considérable des émissions de polluants atmosphériques dans la plus grande partie de la région paneuropéenne, cette pollution (en particulier les teneurs actuelles en ozone et en particules fines) reste une menace non négligeable pour la santé de l'homme et l'ensemble de son habitat: dans les pays EOCAC, la plupart des émissions de polluants atmosphériques ont augmenté de plus de 10 % depuis 2000 en raison de la relance économique, de l'intensification des transports et de l'inefficacité qui reste la marque des stratégies de protection. Pour ce qui est de l'eau, même si sa qualité semble s'être améliorée partout dans la région, certains grands fleuves et beaucoup de cours d'eau plus petits restent gravement pollués. Plus de 100 millions d'habitants de la région paneuropéenne n'ont pas encore accès à l'eau potable et à des services d'assainissement adéquats; dans les pays EOCAC et ESE, la qualité de ces derniers services recule constamment depuis quinze ans. La dégradation des sols, notamment sur les sites contaminés, reste partout un sujet d'inquiétude. Cependant, on a avancé quelque peu dans l'élaboration des politiques et la diffusion des informations sur les questions pédagogiques.

5. **Les changements climatiques**, essentiellement imputables à la consommation d'énergie et à l'émission de gaz à effet de serre qui en résulte, aggravent les phénomènes climatiques extrêmes (crues, sécheresses) et ont des répercussions sur des activités socioéconomiques très diverses, par exemple l'agriculture et le tourisme. Leurs effets sur la société et les ressources naturelles, déjà perceptibles dans toute la région paneuropéenne et ailleurs dans le monde, devraient s'aggraver encore. Il faut réduire les émissions de 50 % dans le monde avant 2050 si l'on veut atteindre l'objectif proposé par l'Union européenne, qui est de limiter la hausse des températures à 2 °C au-dessus de la température préindustrielle. Cependant, même si l'on réduit les émissions de gaz à effet de serre sur la planète, certains effets inévitables des changements climatiques exigent que l'on prenne d'urgence des mesures d'adaptation.

6. **La perte de biodiversité** dans la région paneuropéenne (notamment dans les terres exploitées, en montagne, dans les forêts et sur les côtes) résultent de l'évolution de l'exploitation des sols, de l'urbanisation, de la création d'infrastructures, de l'acidification, de l'eutrophisation, de la désertification, de la surexploitation des ressources, de l'intensification et en même temps de l'abandon de l'agriculture, et des changements climatiques. L'idée de mettre un terme à ce phénomène avant 2010 ne se réalisera pas sans un considérable surcroît d'efforts. Plus de 700 espèces sont actuellement menacées dans la région paneuropéenne, en même temps qu'augmente le nombre des espèces exotiques envahissantes. Des plans nationaux d'aménagement forestier qui associent la sylviculture à l'approche écologique sont en cours de réalisation. Il n'en reste pas moins que l'abattage illégal et les incendies de forêt d'origine humaine soulèvent des problèmes croissants, particulièrement dans les pays EOCAC et ESE.

7. **Le niveau de la surexploitation des ressources marines** et de la pression exercée sur les milieux côtiers reste élevé. L'eutrophisation est toujours un problème dans les mers fermées ou abritées dans toute la région paneuropéenne. La surexploitation des pêcheries et les procédés de pêche destructeurs sont encore très courants dans toutes les mers européennes. Il faut affiner les

politiques et les faire appliquer plus strictement pour mettre un terme à la pêche illégale et permettre aux stocks de se reconstituer, mais aussi pour réduire l'impact de la pêche sur l'ensemble de l'écosystème. D'une manière générale, les grandes marées noires sont moins fréquentes dans les mers européennes, mais les déversements d'hydrocarbures dans le cours normal des activités (transports maritimes, raffineries, etc.) restent abondants.

Recommandations

8. Le rapport présente **plusieurs possibilités d'intervention**:

a) Se consacrer à la mise en application des accords existants en matière d'environnement dans la région paneuropéenne et au niveau sous-régional (par exemple mer Noire, mer Caspienne, Carpates);

b) Fixer des objectifs clairs et réalistes en matière d'environnement; concevoir et mettre en place des mécanismes et des dispositifs permettant de suivre les progrès sur la voie de ces objectifs;

c) Renforcer l'éducation en matière de développement durable avec l'appui des pouvoirs publics;

d) Sensibiliser l'opinion publique et faire intervenir davantage la société civile avec l'appui des pouvoirs publics;

e) Élargir les partenariats qui existent déjà aux niveaux paneuropéen et régional;

f) Poursuivre l'évaluation périodique de l'état d'environnement dans la région paneuropéenne en constituant un système commun d'information environnementale;

g) Mettre au point des nouveaux indicateurs environnementaux pour évaluer les progrès, et poursuivre la rationalisation des travaux dans toute la région.

B. Faire de la surveillance et de l'évaluation des outils efficaces de la politique en matière d'environnement

Secrétariat de la CEE

Objectif et portée

9. Le document met l'accent sur des domaines où des progrès ont été faits ou devraient être faits pour ce qui est d'établir un lien plus étroit entre observations, collecte et gestion des données et établissement de rapports, d'une part, et politiques et décisions en matière d'environnement, d'autre part. Il traite des indicateurs de l'état de l'environnement et des rapports sur l'état de l'environnement ainsi que de la surveillance réalisée par les entreprises et les réseaux. Il présente diverses propositions pour examen et décision par les ministres. Le document repose dans une large mesure sur les constatations récentes du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation et de ses contributions proposées à la Conférence ministérielle de Belgrade.

Principales constatations

10. Les ministres de l'environnement des pays membres de la CEE n'ont cessé de souligner l'importance de l'information sur l'environnement aussi bien pour l'élaboration des politiques que pour la sensibilisation de l'option publique. Il existe de grandes différences entre les divers pays en matière de collecte et de communication des données, en particulier dans les pays EOCAC et ESE. La préparation de l'évaluation de Kiev a permis d'identifier les domaines prioritaires pour l'amélioration des capacités de surveillance de l'environnement. L'évaluation de Belgrade confirme que des efforts importants restent nécessaires.

11. La surveillance de l'environnement devrait bénéficier de l'appui politique correspondant à son importance. Il conviendrait de créer des passerelles entre un système de surveillance réactif et une procédure de présentation des rapports en vue de faciliter la prise de décisions. Il existe des exemples encourageants d'évolution positive dans différentes parties de la région, qui pourraient être reproduits dans d'autres pays.

12. De nombreux pays de la CEE ont récemment transformé leurs rapports nationaux sur l'état de l'environnement en évaluations fondées sur des indicateurs qui établissent un lien entre données, informations et objectifs et permettent de déterminer les progrès réalisés. La plupart des pays EOCAC et ESE sont toutefois en retard à cet égard. Ils devraient transformer leurs rapports, qui sont descriptifs et, souvent, de simples compilations, en des rapports fondés sur des indicateurs, qui mettent davantage l'accent sur la concrétisation des informations en messages clairs.

13. Il est difficile de progresser véritablement dans les domaines de la surveillance de l'environnement et de la collecte des données sans l'engagement et la coopération des entreprises. Des informations plus nombreuses, de meilleure qualité, et auxquelles le public peut avoir plus facilement accès contribueront à la prise de décisions, à divers niveaux, concernant la prévention et la réduction des impacts de l'activité industrielle sur l'environnement. L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de surveillance de l'environnement efficaces auront également une valeur ajoutée pour les entreprises elles-mêmes.

Recommandations

14. Les ministres pourraient insister dans leur déclaration sur la nécessité de faire de la surveillance et de l'évaluation un instrument efficace de la politique environnementale, au niveau national comme au niveau international. Ils pourraient approuver les recommandations aux gouvernements d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale pour l'application des indicateurs environnementaux et la préparation de rapports d'évaluation fondés sur ces indicateurs, destinées à les aider, ainsi que d'autres pays, à donner à l'information une signification en politique générale et à comparer plus facilement les évaluations nationales des pays de la région. Les ministres pourraient également approuver les directives pour le renforcement de la surveillance de l'environnement et l'établissement de rapports par les entreprises, et demander aux pays EOCAC et à d'autres pays intéressés d'établir des partenariats stratégiques avec le secteur des entreprises afin d'améliorer la collecte des données et les observations. Ils pourraient de plus inviter la CEE à continuer de renforcer, en coopération avec l'Agence européenne de l'environnement et d'autres partenaires et parties prenantes, les capacités de surveillance et d'évaluation des pays EOCAC et ESE.

C. Mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE

Secrétariat de la CEE

Objectif et portée

15. Les cinq conventions de la CEE sur l'environnement et le protocole s'y rapportant ont été des moteurs importants de la politique environnementale dans la région. Toutefois, ils ne sont pas toujours véritablement appliqués. Le rapport met l'accent sur certaines des questions importantes à cet égard, faisant en particulier valoir l'intérêt des Principes directeurs pour le renforcement du respect et de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement dans la région de la CEE (ECE/CEP/107) (les Principes directeurs de Kiev) adoptés par les ministres à la conférence de Kiev de 2003. Il est divisé en trois sections consacrées respectivement à la mise en œuvre nationale, aux mécanismes utilisés par la Convention pour favoriser la mise en œuvre et enfin aux défis et aux questions qui mériteraient une attention particulière.

Principales constatations

16. Le succès de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement peut être jugé de diverses façons. Une évaluation simple en fonction des ratifications fait apparaître certaines différences sous-régionales, mais n'est peut-être pas un bon indicateur de la réalité de la mise en œuvre dans chaque pays. Les mécanismes d'établissement de rapports et d'évaluation en sont un bien meilleur, et montrent dans quel domaine les efforts devront se poursuivre. Les Principes directeurs de Kiev restent pour les États un outil utile de ratification et de mise en œuvre.

17. Les organes conventionnels s'efforcent d'encourager la mise en œuvre et ont mis au point un certain nombre de mécanismes à cet effet. L'établissement de rapports, l'adoption de procédures destinées à assurer le respect des dispositions, le renforcement des capacités, les mécanismes de financement, la participation du public et les contacts avec d'autres régions sont autant d'éléments qui contribuent au renforcement des instruments et de leur application au niveau international. Les rapports sont indispensables pour évaluer cette application, mais toutes les parties aux accords multilatéraux ne soumettent pas leurs rapports en temps voulu. L'utilisation de moyens électroniques en a aidé certaines, mais d'autres doivent prendre la question plus au sérieux. Le financement des activités essentielles, notamment de la coordination internationale, que ce soit par des fonds d'affectation spéciale ou des contributions en nature, a joué un rôle clef dans l'application, mais doit être poursuivi. Le renforcement des capacités a également été un facteur essentiel de l'application dans de nombreux pays en transition.

18. Les pays qui n'appartiennent pas à la CEE peuvent tirer parti des connaissances et de l'expérience acquises par les organes conventionnels et les organes directeurs et ont pris des mesures pour communiquer avec d'autres régions et mettre en commun leurs expériences.

Recommandations

19. Il faudrait agir davantage en faveur de l'application au niveau national, étant donné qu'elle conditionne le succès au niveau de la région. À cet effet, les pays devraient quand il y a lieu utiliser les Principes directeurs de Kiev, ainsi que les divers mécanismes élaborés dans le cadre des conventions. Les organes directeurs des conventions devraient continuer à étudier les

possibilités d'élaboration de mécanismes destinés à faciliter l'application dans l'ensemble de la région, notamment pour renforcer les capacités et assurer un financement à long terme, mais également pour mettre en commun les informations et les expériences avec d'autres régions que la CEE.

D. Des intentions à l'action: éliminer les goulots d'étranglement. Problèmes fondamentaux de l'application des politiques environnementales mis en lumière par le Programme d'études de performances environnementales de la CEE

Programme d'études de performances environnementales de la CEE

Objectif et portée

20. Le document est consacré aux progrès réalisés par les pays EOCAC et ESE couverts par le Programme, et évalue les problèmes et les défis à surmonter pour résoudre les questions fondamentales liées à l'application des politiques environnementales dans ces pays.

Principales constatations

21. La plupart des pays couverts par l'étude ont fait des progrès ces dix dernières années, mais n'ont pas tous avancé au même rythme, ce qui tient principalement à des différences initiales ainsi qu'aux voies choisies pour assurer la transition, même si au départ les systèmes politiques et économiques étaient similaires. Pratiquement tous les pays concernés ont désormais adopté des lois-cadres qui serviront de base juridique aux mesures législatives plus spécifiques qui dans la plupart des pays sont toujours en cours d'élaboration. Ils ont également engagé des réformes institutionnelles qui se traduisent par une amélioration progressive de l'utilisation des instruments économiques. La plupart des pays encouragent l'intégration des politiques environnementales par le biais de stratégies de développement durable et l'introduction de nouveaux mécanismes basés sur le marché et d'outils institutionnels. Parallèlement, la participation de plus en plus active de la société civile pousse les gouvernements à agir de façon plus efficace et plus responsable en matière de protection de l'environnement. Toutefois, la plupart des pays ont encore du mal à sensibiliser l'opinion publique. Pour quelques-uns, la décision d'utiliser la législation de l'Union européenne comme modèle et les principes des accords bilatéraux sur l'environnement a constitué un important facteur de progrès. Toutefois, en dépit de ces améliorations, des obstacles fondamentaux persistent, notamment l'absence d'appui politique, le manque d'efficacité des institutions chargées de l'environnement, notamment s'agissant de l'application des dispositions et des mesures destinées à en assurer le respect, l'incapacité des gouvernements à mobiliser des moyens financiers même en faveur des priorités clairement définies, l'intégration toujours insuffisante de la politique environnementale et l'absence de mécanismes de surveillance, ce qui rend impossible toute mesure des progrès réalisés ou la fixation de nouveaux objectifs.

Recommandations

22. Par conséquent, il est recommandé aux gouvernements de tous les pays EOCAC et ESE d'apporter leur appui à la solution des problèmes environnementaux qui persistent, de faire participer davantage le partenaire qu'est la société civile et de tirer parti de l'effet de levier offert par les engagements pris au niveau international. Ils devraient s'attaquer d'urgence aux graves

goulots d'étranglement qui résultent de la faiblesse des institutions chargées des problèmes d'environnement et, pour ce faire, renforcer leur mandat et leurs capacités pour les rendre à la fois plus compétentes et plus efficaces, préciser la répartition des tâches entre elles et consolider les structures de mise en œuvre. Afin de renforcer l'efficacité des moyens financiers, les gouvernements devraient examiner leurs procédures, accroître les capacités institutionnelles et utiliser comme il convient les instruments économiques. Ils devraient également créer une base plus solide pour l'identification des projets et la définition des priorités de dépenses. De plus, tous les gouvernements des pays EOCAC et ESE devraient procéder à l'examen général de leurs systèmes de surveillance de l'environnement, et notamment revoir leurs objectifs de façon à mieux comprendre quelles sont réellement les priorités et à élaborer des programmes et des stratégies plus réalistes effectivement susceptibles d'être financés. À cet effet, ils devraient choisir des indicateurs plus précis, moderniser leur matériel de surveillance et améliorer la collecte, le traitement et la diffusion des données. Les autorités compétentes en matière d'environnement devraient s'assurer que les entreprises assurent effectivement la surveillance de leurs activités. Enfin, les gouvernements devraient institutionnaliser l'intégration des politiques environnementales dans les politiques sectorielles et assurer la participation du secteur privé ainsi que du secteur public au processus d'intégration.

II. CRÉATION DE CAPACITÉS ET PARTENARIATS

A. Politiques d'amélioration de l'environnement – progrès des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale

Équipe spéciale de l'OCDE pour l'application du Programme d'action pour l'environnement en Europe centrale et orientale

Objectif et portée

23. L'un des principaux résultats de la Conférence ministérielle de Kiev de 2003 a été la Stratégie environnementale pour les pays EOCAC, cadre de coopération et d'exécution des politiques et d'amélioration de l'environnement. Le rapport évalue les progrès réalisés sur la voie des objectifs de la Stratégie depuis 2003 en mettant l'accent sur les mesures prises par les gouvernements concernés. Il doit alimenter les débats de la Conférence de Belgrade.

24. Le rapport a été rédigé par le secrétariat de l'Équipe spéciale de l'OCDE pour l'application du Programme d'action pour l'environnement, mais il est le fruit de la collaboration avec les pays EOCAC et plusieurs partenaires internationaux: le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale, le European ECO-Forum, le Comité de préparation du projet, les centres régionaux pour l'environnement d'Europe orientale, d'Europe centrale, du Caucase, de Moldova et de Russie, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la CEE de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Banque mondiale. Il a été rédigé en concertation suivie avec les spécialistes de la quatrième évaluation de l'état de l'environnement dans la région paneuropéenne à laquelle procède l'Agence européenne pour l'environnement.

Principales constatations

25. Il n'y a pas dans la plupart des pays EOCAC les fortes incitations que l'on trouve dans les pays occidentaux (pression de l'opinion publique, prix) et en Europe centrale (adhésion à l'Union européenne). Les possibilités qui y sont offertes par la relance de la croissance, aussi bien pour l'investissement dans l'environnement que pour la fixation des justes prix, ne sont pas pleinement exploitées. La qualité de la gouvernance, qui est fonction d'une réforme des administrations publiques et d'une lutte contre la corruption qui ne vont pas toujours au même rythme, ne contribue pas dans tous les cas à l'adoption de méthodes de gestion de l'environnement. On enregistre toutefois de nombreux succès dans divers domaines et dans plusieurs pays. Le corps du rapport présente plus de 200 exemples de réussite dans 12 pays et 15 domaines. D'autres figurent dans les tableaux qui accompagnent les profils de pays.

26. La rapidité des progrès varie d'un domaine à l'autre. Il semble qu'on ait avancé sensiblement en matière de respect des dispositions réglementaires, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de gestion des ressources en eau et d'agriculture. Les progrès sont moins importants dans la gestion des déchets, la biodiversité, les transports et l'efficacité énergétique. Même dans certains domaines où rien ne semble bouger (par exemple les normes de qualité environnementales), la nécessité d'une réforme est enfin reconnue. L'encadrement juridique et politique de base existe souvent et il évolue, même si des réformes importantes restent nécessaires. Le véritable problème se présente au niveau de l'application, les différences étant particulièrement manifestes sur le plan infranational. D'autre part, même lorsque l'on constate des progrès, il ne semble pas que les pays aient adopté pour réformer une démarche cohérente.

27. On peut tirer d'utiles enseignements des progrès réalisés dans divers domaines. Pour ce qui est du génie civil (approvisionnement en eau et assainissement, déchets, énergie, transports urbains, irrigation), la situation épouse fréquemment des modèles financiers non viables, d'où une dégradation des ouvrages, une mauvaise qualité de service et des effets nocifs pour l'environnement. S'il est de plus en plus largement admis que les progrès de l'intégration des politiques environnementales détermineront dans une large mesure la progression vers le développement durable, il n'en demeure pas moins que les autorités responsables de l'environnement ne sont pas préparées à engager un véritable dialogue transsectoriel et que l'adoption de politiques intégrées n'a guère progressé.

28. Si l'on se contente des apparences, il y a beaucoup de domaines où les choses n'ont pas accéléré après la Conférence ministérielle de Kiev. De fait, on constate même une régression dans certains d'entre eux, c'est-à-dire un affaiblissement des attributions et des capacités des autorités compétentes. L'évolution de la situation depuis 2003 confirme que les progrès seront beaucoup plus longs à se manifester dans les pays EOCAC que dans les pays d'Europe centrale et orientale. Certains signes pourtant, tels que les réussites récentes de quelques pays qui sont le résultat de fondations jetées plusieurs années auparavant, montrent que la cohérence et la patience porteront leurs fruits.

29. L'appui des donateurs a souvent eu un effet catalyseur. Le rapport est centré sur la réforme menée par les pays EOCAC, mais on notera qu'une grande partie des progrès a eu lieu avec un certain soutien des donateurs bilatéraux ou des institutions internationales.

30. Le financement est évidemment un problème général pour la gestion et les progrès de la protection de l'environnement, mais ce n'est pas nécessairement le plus important dans tous les cas. Il y a aussi la méconnaissance du fonctionnement d'une économie de marché et du rôle de la gestion de l'information dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, la faiblesse de la coordination horizontale et verticale entre les institutions, et la sensibilisation insuffisante de l'opinion publique et des agents économiques.

31. Les autorités chargées de l'environnement ont à surmonter aussi des obstacles structurels et politiques, à savoir l'absence de facteurs poussant avec force à l'amélioration de l'environnement (et par voie de conséquence le faible rang de priorité des questions d'environnement dans les politiques nationales), la qualité de la gouvernance (y compris une corruption généralisée), la difficulté de décentraliser les responsabilités dans le respect des principes d'une saine gestion budgétaire, l'impact des politiques environnementales sur la compétitivité et la société, le relâchement de la coordination entre donateurs, et le fait que les principaux dirigeants considèrent que la protection de l'environnement est non pas un élément nécessaire du développement socioéconomique à long terme, mais un obstacle à la croissance économique.

Recommandations

32. Bien qu'il n'existe pas de solution unique pour hâter l'effort de gestion de l'environnement dans les pays EOCAC, il est possible d'isoler un certain nombre d'axes qui seront déterminants:

a) **Une vision claire** de l'objectif que chaque pays EOCAC veut atteindre et de la façon de le faire, c'est-à-dire la définition d'objectifs et de buts précis, l'incorporation des questions environnementales dans les plans nationaux de développement (et les programmes des pays donateurs) et l'instauration d'alliances avec les ministères des finances et les ministères techniques en faveur de réformes sectorielles auxquelles tous ont à gagner;

b) **Une conception progressive de la réforme**, obligeant à fixer des objectifs clairs, à établir un calendrier et à adopter un rythme d'évolution compatible avec les institutions politiques, économiques et techniques du pays;

c) **La place centrale donnée à l'application**, qui suppose un lien entre planification, budgétisation et surveillance, et l'élaboration de règles d'application, l'amélioration de la coordination intersectorielle et la surveillance de la contribution des ministères techniques, ainsi qu'un transfert d'attributions aux autorités infranationales chargées des questions d'environnement;

d) **Une gestion de l'environnement fondée sur des incitations réelles**, selon une démarche nouvelle tendant à encourager producteurs et consommateurs à améliorer leur «performance environnementale» de la façon la plus efficace en termes de coûts, qui appelle à simplifier la réglementation, à renforcer les mesures destinées à faire respecter la réglementation et à insister sur la gestion de la demande;

e) **L'amélioration du cadre institutionnel**, qui implique la stabilité des institutions, la définition précise des attributions au niveau infranational, l'élimination des incitations à effet pervers pour le personnel et des systèmes d'information plus puissants contribuant véritablement à la définition des politiques;

f) **Une conception globale du financement de l'action environnementale**, qui suppose l'analyse du rôle de toutes les sources potentielles de financement, la recherche des mesures leur donnant un effet de levier (dépenses publiques, incitations en faveur de l'investissement du secteur privé dans la réduction de la pollution, redevances d'utilisation des services à l'environnement, investissement privé dans les infrastructures, mécanisme de développement propre, aide des donateurs) et la capacité de mobiliser ces financements et de les gérer;

g) **Un investissement stratégique dans les compétences**, c'est-à-dire une attention particulière accordée aux capacités de gestion en matière économique et financière, et d'administration des ressources humaines, à l'intégration des politiques et aux relations entre parties prenantes et secteur public, et avec les acteurs infranationaux;

h) **Un engagement plus marqué des parties prenantes**, qui repose sur une meilleure compréhension des préoccupations de l'industrie et du rôle des ONG comme surveillants et comme acteurs locaux, et sur le potentiel qu'offrent les médias pour promouvoir de saines pratiques environnementales;

i) **Un cadre de coopération internationale mieux adapté**, qui appelle les pays EOCAC à motiver leurs donateurs, à en coordonner l'action et à utiliser efficacement leurs contributions, mais nécessite de la part des donateurs une conception plus élaborée de la coopération.

33. En ce qui concerne la Stratégie pour l'environnement, les pays EOCAC considèrent que si elle s'est révélée utile en tant que cadre général de référence et d'orientation, ils ont dorénavant besoin d'une approche plus différenciée, adaptée aux besoins particuliers de chaque sous-région, groupe de pays ou pays. Un mécanisme global reste nécessaire pour échanger des informations et des exemples de bonnes pratiques dans des domaines d'intérêt commun et faciliter le dialogue et la coopération avec les donateurs. Les ministères de l'environnement de certains pays de l'OCDE ont jugé la Stratégie très utile parce qu'elle leur a permis d'orienter leurs efforts de collaboration et de mobiliser plus efficacement les fonds destinés à la coopération avec les pays EOCAC dans le domaine de l'environnement. D'autres partenaires du développement, par exemple la Banque mondiale, jugent que l'élément surveillance de la Stratégie est un des aspects positifs de celle-ci et un trait important de tout le processus.

B. Principes directeurs pour des régimes d'autorisations efficaces

Équipe spéciale de l'OCDE pour l'application du Programme d'action environnemental en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale

Objectif et portée

34. Les autorisations sont un instrument réglementaire essentiel de réduction de l'impact environnemental de l'activité industrielle, du respect des prescriptions environnementales et de la promotion de l'innovation technologique. Le document établi sur la base d'un large dialogue et d'un échange de témoignages avec les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux des pays participant au processus «Un environnement pour l'Europe», constitue une référence que les gouvernements des pays EOCAC pourraient utiliser lorsqu'ils étudient la question du

renforcement de leurs systèmes d'autorisations. Les Principes directeurs mettent l'accent sur l'introduction de permis intégrés pour les grandes entreprises, et de permis simplifiés pour les petites et moyennes entreprises (PME) afin de renforcer la protection de l'environnement tout en réduisant les tâches administratives pour les entreprises concernées. Mais il faut dire que ces principes ne cherchent pas à prescrire un cadre juridique et un schéma d'organisation universels. Chaque pays, s'inspirant des bonnes pratiques internationales, doit mettre au point le régime qui convient à sa législation et à ses institutions ainsi qu'à ses priorités sociales, économiques et environnementales.

Principales constatations

35. Un système efficace repose sur l'obligation légale pour les opérateurs de sources fixes susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur l'environnement d'obtenir une autorisation préalable. Les autres éléments essentiels d'un tel système sont des régimes d'autorisations différents selon que la source est importante ou non, les pouvoirs des autorités réglementaires, la transparence et une large participation des parties prenantes institutionnelles et du public, ainsi que les contacts avec les opérateurs concernés.
36. Les conditions d'obtention des permis doivent être sans ambiguïté et faciles à appliquer.
37. Les Principes directeurs préconisent un système d'autorisations intégrées pour les grandes entreprises et un système simplifié pour les PME, afin d'obtenir les meilleurs résultats du point de vue de la protection de l'environnement. Les autorisations intégrées, qui concernent les grandes entreprises, englobent, notamment, la prévention de la pollution et les techniques de réduction, la gestion des déchets, l'utilisation des ressources, les valeurs limites pour les émissions et les effluents, ainsi que des obligations de surveillance et de notification. Elles impliquent l'adoption de décisions de gestion adaptées, fondées sur une évaluation précise, réalisée cas par cas par l'autorité chargée de la délivrance. Dans le cas des PME dont l'activité a un impact significatif sur l'environnement, les conditions standard d'autorisations peuvent être énoncées dans le cadre de règles générales sectorielles d'application obligatoire. Enfin, dans le cas des installations qui n'ont, par nature, qu'un faible impact sur l'environnement, une simple déclaration auprès des autorités locales ou des autorités chargées de la protection de l'environnement est généralement considérée comme la solution la plus réaliste.
38. La rédaction et la délivrance d'une autorisation comportent un certain nombre de phases, notamment la fourniture d'une aide afin de permettre à l'opérateur de bien comprendre les prescriptions à respecter, des consultations avec les parties prenantes au sujet de la demande, et la délivrance ou non de l'autorisation. La transparence de la procédure, de même que la responsabilité de l'autorité chargée de la délivrance, complétées par une possibilité d'appel, sont des éléments importants de la crédibilité et de l'efficacité du système.

Recommandations

39. La mise en place d'un système intégré d'autorisations est un processus long qui implique d'importantes modifications juridiques et institutionnelles et un très fort développement des capacités. Elle sera plus facile à réaliser si elle s'inscrit dans une stratégie prévoyant dès le départ des mesures d'application concrètes et si elle est acceptée aussi bien par les autorités chargées de la protection de l'environnement que par les autres parties prenantes. À Belgrade, les ministres

voudront peut-être approuver les Principes directeurs pour manifester leur volonté politique de promouvoir un climat favorable aux réformes. La coopération régionale peut aider à l'amélioration progressive des régimes d'autorisations dans les pays EOCAC.

C. Initiative sur l'évaluation stratégique environnementale

Arménie, Bélarus et Moldova, avec l'appui de la CEE, du PNUD et du CRE-CEE

Objectif et portée

40. Les Gouvernements arménien, bélarussien et moldave proposent l'adoption par les ministres de l'environnement des pays EOCAC d'une initiative volontaire sur l'évaluation stratégique environnementale afin de promouvoir le développement durable dans la région. Cette initiative prévoit la constitution d'un réseau entre les représentants des divers gouvernements de façon à acquérir les capacités nécessaires à l'adoption des évaluations stratégiques environnementales et à l'application du Protocole de la CEE relatif à ces évaluations.

Principales constatations

41. Avec l'appui du Centre régional pour l'environnement de la CEE (CRE-CEE) et de l'Initiative sur l'environnement et la sécurité, le PNUD a mis en œuvre une initiative pour le développement des capacités d'évaluation stratégique environnementale. Cette initiative a été menée en collaboration avec la CEE et la Réunion des Parties à la Convention de la CEE sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière qui ont travaillé avec l'Arménie, la Géorgie, Moldova et l'Ukraine (signataires du Protocole) et le Bélarus au renforcement des capacités de ces pays pour permettre la réalisation d'évaluations stratégiques environnementales et l'application du Protocole, ce qui s'est traduit par: a) des analyses des besoins en matière de développement des capacités au niveau national et une évaluation générale des besoins au niveau sous-régional; b) des projets pilotes; et c) des stratégies nationales de développement des capacités et des initiatives sous-régionales à l'appui de ces stratégies.

42. Toutefois, cette initiative a révélé qu'il n'existait pas dans les pays EOCAC de mécanisme de mobilisation d'un appui en faveur de l'application du Protocole et de la mise en concordance des systèmes nationaux d'évaluation stratégique environnementale avec les principes acceptés au niveau international en la matière. Les principales préoccupations étaient: a) la capacité limitée des autorités nationales chargées des questions d'environnement de transposer le Protocole et d'élaborer des orientations méthodologiques; b) le manque d'expérience en matière d'évaluation stratégique, et donc d'exemples de procédures et d'approches analytiques efficaces, conformes au Protocole; et c) la faible ouverture des systèmes de planification, qui gêne la réalisation des évaluations et la consultation des autorités compétentes et du public lors de l'élaboration des plans et programmes.

43. Les organisations susmentionnées et d'autres organisations encore poursuivent leurs activités de développement des capacités dans ces cinq pays ainsi que dans d'autres pays de la région. Toutefois, une coordination dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe» permettrait d'obtenir de meilleurs résultats et les membres actuels de l'Initiative pour

le développement des capacités en matière d'évaluation stratégique environnementale souhaiteraient par conséquent que la Conférence approuve et appuie leurs activités.

Recommandations

44. Les Gouvernements arménien, biélorussien et moldave invitent les ministres de l'environnement des pays EOCAC à adopter l'Initiative de Belgrade en matière d'évaluation stratégique environnementale qui: a) reconnaît l'importance d'une initiative volontaire de constitution d'un réseau entre représentants des gouvernements chargés de l'élaboration des systèmes d'évaluation stratégique environnementale pour l'échange d'expérience et de savoirs entre pays qui manifestent un intérêt véritable en faveur de la ratification du Protocole ou de l'adhésion au Protocole; b) invite les pays EOCAC et d'autres parties prenantes à se joindre à cette initiative; c) demande à l'Arménie et au Bélarus de diriger conjointement l'Initiative en assurant la direction politique et en présidant ses réunions, et invite la CEE, le PNUD et le CRE-CEE à appuyer les pays en mettant en place un secrétariat commun pour l'Initiative (les centres régionaux pour l'environnement des pays EOCAC devraient y participer en fonction de leur capacité et des besoins des pays); et d) invite les donateurs, les organisations internationales et les institutions financières à participer pleinement, à faire part de leur expérience et à apporter un appui grandement nécessaire aux activités sous-régionales et de pays.

45. Le coût de l'initiative dépend du programme de travail qu'adopteraient les pays participants, mais devrait se situer aux alentours de 200 000 dollars par an. Il faut opposer à cette prévision les avantages qu'apportent les évaluations stratégiques environnementales que l'initiative vise à appuyer³.

D. Initiative d'Asie centrale pour le développement durable: progrès et perspectives

Pays d'Asie centrale, en coopération avec le Centre régional pour l'environnement pour l'Asie centrale

Objectif et portée

46. L'Initiative d'Asie centrale a pour objectif le développement durable grâce à un renforcement des mécanismes de coopération et à la constitution d'un partenariat entre les États, le secteur privé et les organisations internationales et publiques. Elle est étroitement liée au processus «Un environnement pour l'Europe».

Principales constatations

47. Les problèmes environnementaux, en particulier dans le secteur de l'eau, constituent à maints égards le principal obstacle au développement des pays d'Asie centrale. Les efforts isolés et fragmentaires des divers secteurs, pays ou organisations internationales n'ont pas débouché sur les résultats escomptés et n'ont pas permis de résoudre les problèmes liés à

³ Pour une analyse plus poussée des avantages de l'évaluation stratégique environnementale, voir *Benefits of Strategic Environmental Assessment*, PNUD et CRE-CEE, à l'adresse http://www.unece.org/env/sea/ecca_capacity.htm.

l'environnement et au développement. Il convient donc d'adopter une autre approche, fondée sur des mécanismes à long terme, avec la participation de toutes les parties intéressées et de la communauté, intégrée aux programmes internationaux et régionaux et, chaque fois que possible, fondée sur les meilleures pratiques.

48. L'Initiative d'Asie centrale est conforme à la résolution adoptée lors de la Conférence ministérielle de Kiev, en 2003, qui suggère la conclusion entre toutes les parties intéressées d'un accord de partenariat qui préciserait le rôle de chacune en vue du développement durable et offrirait des mécanismes efficaces de coordination entre donateurs, pays, secteur privé et organisations non gouvernementales.

Recommandations

49. Pour mettre en œuvre l'Initiative pour le développement durable, les parties intéressées d'Asie centrale signeront un mémorandum d'accord pour la constitution d'un partenariat et créeront un conseil de coordination auquel seront représentés, sur une base paritaire, les États, le secteur public, les organisations internationales et le secteur privé. Le partenariat aura comme objectif la création d'une base législative et institutionnelle sur laquelle fonder les efforts en vue du développement durable, du renforcement des mécanismes régionaux de coordination et de la création de conditions favorables aux investissements du secteur privé.

E. Initiative de Belgrade: renforcer la coopération régionale en Europe du Sud-Est dans le domaine des changements climatiques – recommandations concernant l'utilisation du Cadre d'action régional sur les changements climatiques dans la région de l'Europe du Sud-Est et création d'un centre climatologique sous-régional

Serbie (Ministère des sciences et de la protection de l'environnement) et Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale

Objectif et portée

50. Le présent résumé a été établi d'après les conclusions communes de la consultation ministérielle de l'Europe du Sud-Est sur les points qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour de la Conférence de Belgrade.

51. L'objet du document est de présenter l'Initiative de Belgrade visant à renforcer la coopération sous-régionale dans le domaine des changements climatiques par une planification-cadre régionale pour les pays ESE.

52. L'analyse porte sur les points suivants: a) conclusions scientifiques et observations concernant les effets de l'évolution du climat mondial dans les pays ESE; b) informations disponibles sur les principales réalisations de chaque pays, s'agissant d'atteindre les objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ainsi que les obstacles rencontrés; et c) identification des objectifs et besoins communs à la région et identification de leurs priorités (par exemple renforcement des capacités en relation avec les articles 5 et 6 de la Convention-cadre, assistance technique et financière et transfert de technologie).

53. Le document explique en détail pourquoi il faut mettre en place des plans d'action-cadres (multipartites) sur les changements climatiques pour la région de l'Europe du Sud-Est (CCFAP), dans les domaines du renforcement des capacités, de la recherche et l'observation systématique, de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation du public, et créer un centre climatologique sous-régional afin d'améliorer la coopération régionale et de faciliter et coordonner la mise en œuvre dudit plan d'action-cadre.

54. Les raisons justifiant la proposition serbe d'accueillir le centre climatologique sont ensuite exposées.

Principales constatations

55. Les nouveaux défis auxquels sont confrontés les pays ESE dans le domaine des changements climatiques peuvent être résumés comme suit:

a) L'expérience acquise en matière d'environnement, de commerce et de coopération économique entre ces pays et avec la Communauté de l'énergie pourrait être davantage mise à profit pour élaborer les orientations politiques de protection du climat au sein des nouveaux plans d'action-cadres (multipartites) régionaux sur les changements climatiques pour l'Europe du Sud-Est;

b) Des mesures devraient être prises afin d'identifier plus précisément les questions relatives aux changements climatiques qui présentent de l'importance pour tous les pays ESE; cela permettrait d'éviter les doubles emplois et de mobiliser les ressources humaines susceptibles d'élaborer des actions-cadres et des programmes régionaux qui seront financés par des organismes de financement internationaux;

c) Il est urgent de lancer dans la région un projet pilote ayant pour but de définir les fonctions du centre climatologique sous-régional qui assureront la coordination et la mise en œuvre du CCFAP; il s'agira de renforcer les capacités et de diffuser largement des informations telles que prévisions, impacts, évaluations de la vulnérabilité et de l'atténuation des effets des changements climatiques dans la région, exigences et initiatives communes, identification et formulation de réseaux pertinents.

56. Le CCFAP représente une intervention spécifique des pays ESE visant à obtenir des résultats concrets dans le domaine des changements climatiques au moyen des ressources et capacités régionales disponibles. Une aide supplémentaire devra être fournie par d'autres pays de la région de la CEE et par la communauté internationale des donateurs.

Recommandations

a) Élaborer une action-cadre régionale sur les changements climatiques pour la région de l'Europe du Sud-Est afin d'appliquer l'article 6 de la Convention-cadre et le programme de renforcement des capacités en relation avec les articles 5 et 6 de la Convention;

b) Créer un centre climatologique sous-régional à Belgrade afin de coordonner les activités entreprises au titre de l'action-cadre régionale sur les changements climatiques pour la région de l'Europe du Sud-Est;

c) Prévoir des partenariats pour mener les activités découlant des recommandations 1 et 2 avec les organisations et conventions régionales et internationales pertinentes.

F. La politique de l'environnement et la compétitivité internationale dans le contexte de la mondialisation; les défis à relever par les pays à faible revenu dans la région de la CEE

Secrétariat de la CEE

Objectif et portée

57. L'un des principaux objectifs des pays à faible revenu est d'encourager la création de moyens économiques concurrentiels afin d'instaurer une croissance soutenue et d'améliorer les conditions de vie de la population. Toutefois, la croissance économique s'accompagne toujours d'une augmentation des contraintes qui s'exercent sur l'environnement et la question est de savoir dans quelle mesure le coût de politiques environnementales plus strictes risque de nuire à la compétitivité des entreprises nationales. Quelles sont les données d'expérience montrant l'impact du coût de la protection de l'environnement sur le commerce international et les décisions en matière de localisation des investissements étrangers directs? Quelles possibilités offre le processus de modernisation technologique, qui est un moteur important du développement économique, pour réduire les contraintes qui s'exercent sur l'environnement? Quel type de politiques et d'arrangements institutionnels peut aider à intégrer réellement la protection de l'environnement dans les stratégies nationales de développement économique et, de ce fait, promouvoir les modes de production et de consommation durables?

Principales constatations

58. Une politique environnementale plus stricte n'influe que marginalement sur la compétitivité globale de l'industrie puisque les coûts de gestion de l'environnement ne représentent, en moyenne, qu'une faible partie du coût de production total dans l'industrie. En outre, une conception adéquate des instruments de politique générale peut amortir tous les effets négatifs sur la compétitivité qui pourraient se manifester dans les secteurs particulièrement polluants les plus affectés par un resserrement des normes antipollution. Une coopération internationale et une conception coordonnée des politiques environnementales, notamment pour ce qui est de la pollution transfrontière, peuvent aussi réduire les effets d'asymétrie de la compétitivité d'un pays à un autre.

59. Il est évident que les normes environnementales ne sont pas un élément déterminant des flux de l'investissement étranger direct comme le sont le coût du travail, la qualité de la main-d'œuvre et l'accès aux infrastructures. Une sensibilisation accrue aux questions d'environnement et des modes de consommation écologique ont conduit en outre à imposer dans le monde entier des exigences environnementales plus strictes aux entreprises locales qui souhaitent faire partie des réseaux de production internationale organisés par les sociétés multinationales.

60. Des politiques environnementales plus strictes dans le contexte d'un marché concurrentiel ont été un facteur important d'innovation technologique qui s'est traduit par la mise en place de technologies propres, c'est-à-dire des procédés de production et des produits plus respectueux de l'environnement.

61. Compte tenu des liens étroits qui unissent économie et environnement, la protection de l'environnement doit être effectivement intégrée dans les stratégies de développement industriel sectorielles et autres. Cela suppose une conception appropriée des institutions. Il convient avant tout de faire en sorte que les diverses politiques environnementales soient utiles et qu'elles soient d'un bon rapport coût-efficacité.

Recommandations

62. Il est important que les préoccupations générales en matière d'environnement soient convenablement représentées et intégrées dans les stratégies nationales du développement économique.

63. Les gouvernements devraient mettre en place des arrangements institutionnels en vue d'instaurer un dialogue permanent entre les différents intervenants et de garantir que les questions économiques, sociales et environnementales seront examinées de manière équilibrée et intégrée.

64. Les gouvernements doivent former une fonction publique compétente et suffisamment forte qui sera chargée de la planification et de la mise en œuvre de politiques environnementales effectives et de la bonne intégration de ces politiques.

G. Mobiliser des fonds pour les priorités environnementales: recommandations pour l'avenir

Comité de préparation du projet, Équipe spéciale du PAE, Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale et Banque mondiale

Objectif et portée

65. Le document a pour objet d'identifier les mesures qui peuvent être prises par les participants au processus «Un environnement pour l'Europe» afin qu'un niveau de financement suffisant soit disponible pour améliorer l'environnement des pays EOCAC et ESE, conformément aux engagements pris au titre de ce processus. Il évalue brièvement les tendances en matière de dépenses environnementales et d'accès aux financements dans la région et examine le rôle des sources de financement publiques, privées et internationales ainsi que les possibilités qu'elles offrent d'appuyer des améliorations de l'environnement.

Principales constatations

66. La plupart des pays de la région ont retrouvé une croissance économique soutenue mais cela n'a pas toujours amélioré l'accès au financement pour l'environnement. Cette situation s'explique par une réticence à donner la priorité à l'environnement dans les stratégies de développement nationales, l'incapacité des institutions à assurer une coordination intergouvernementale, à établir des plans aux niveaux national et local et à mettre en place des

incitations favorables à l'environnement, ainsi qu'à des obstacles à l'élaboration de projets. Pour les pays à faible revenu, l'accès à des moyens de financement abordables est encore plus limité. Les gouvernements des pays EOCAC et ESE, les donateurs, les organismes internationaux et le secteur privé doivent trouver des moyens novateurs d'optimiser les flux de financement destinés à l'environnement.

67. Le grand message des auteurs est que, malgré certaines améliorations, l'accès au financement reste un obstacle à l'amélioration de l'environnement, en particulier pour les pays à faible revenu. Le manque de volonté politique de la part des dirigeants et la faiblesse des institutions empêchent de tirer parti des nouvelles possibilités. Les acteurs du secteur public, du secteur privé ainsi que les acteurs internationaux doivent faire en sorte d'utiliser le mieux possible toutes les sources disponibles de financement pour l'environnement aux niveaux national et infranational.

Recommandations

a) L'environnement devrait bénéficier d'un degré de priorité élevé dans les stratégies de développement nationales et infranationales et la gestion des dépenses publiques consacrées à l'environnement devrait s'inspirer des meilleures pratiques internationales.

b) Les dépenses d'environnement, exprimées en pourcentage du PIB, doivent augmenter jusqu'à atteindre des niveaux comparables à ceux des pays d'Europe centrale et orientale, sans compter les fonds de l'UE, et la part des dépenses allouée aux investissements doit être alignée sur les meilleures pratiques actuelles.

c) Les ministères de l'environnement peuvent aider à atteindre cet objectif en établissant des cadres budgétaires à moyen terme et en y intégrant des programmes d'investissement judicieux en coopération avec les autres ministères.

d) Les donateurs et les institutions financières internationales pourraient aligner leurs plans d'aide sur les programmes d'investissement pour l'environnement, en utilisant des instruments fondés sur des résultats concrets.

e) Des cadres juridiques et institutionnels appropriés devraient être mis en place le plus rapidement possible pour tirer profit des nouvelles possibilités de financement environnemental telles que les marchés financiers locaux, les mécanismes de financement carbone et les conversions de créances.

f) Les ministères de l'environnement pourraient encourager les financements par le secteur privé en modifiant les politiques et institutions environnementales dans un sens plus favorable aux marchés.

g) Les pays à revenu moyen pourraient attirer davantage de financements internationaux en leur ouvrant un plus large accès au niveau infranational, tandis que les pays à faible revenu ont besoin d'un cofinancement soutenu sous forme de subventions des donateurs pour avoir accès aux prêts des institutions financières internationales.

h) Une aide doit être fournie pour renforcer les moyens de ceux qui pourraient proposer des projets et pour élaborer des projets d'investissements viables.

H. Contribution du secteur public au fonds de participation sur l'efficacité énergétique

CEE de l'ONU

Objectif et portée

68. Le principal objectif est de promouvoir un partenariat d'investissement public/privé pour le financement de projets autonomes sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables et la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Principales constatations

69. Depuis 2000, des projets d'investissement destinés à réduire les émissions de carbone ont été élaborés au titre du projet Efficacité énergétique de la CEE (EE21) et s'accompagnent de projets analogues au Bélarus, en Bulgarie, dans la Fédération de Russie, au Kazakhstan et en Ukraine. Les propositions de projets s'élèvent à 60 millions de dollars des États-Unis et des projets représentant 14,9 millions de dollars ont été financés à ce jour pour une réduction du dioxyde de carbone estimée à 136 000 tonnes par an.

70. Le nouveau projet intitulé «Financement d'investissements dans l'efficacité énergétique pour lutter contre les changements climatiques» prévoit la création d'un fonds dans le cadre d'un partenariat public-privé pour financer des investissements en matière d'efficacité énergétique dans les économies en transition de la CEE. Cette nouvelle phase du projet EE21 est financée essentiellement par la Fondation des Nations Unies, le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds français pour l'environnement mondial et l'European Business Congress, avec un montant approuvé de 7,75 millions de dollars des États-Unis pour les activités d'assistance technique.

71. Le fonds, d'un montant compris entre 100 et 250 millions de dollars, sera constitué en tant que source spécialisée de financement par actions ou par obligations assimilées à des actions avec la participation d'investisseurs du secteur public et du secteur privé. Il investira exclusivement dans des projets relatifs à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables qui ont un impact quantifiable sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et qui sont exécutés dans les 12 pays participants: Albanie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Kazakhstan, République de Moldova, Roumanie, Serbie et Ukraine.

Recommandations

72. Dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe», les ministres souhaiteront peut-être décider de demander à leurs ministères ou organismes nationaux compétents d'envisager de participer à titre d'investisseurs publics au fonds de participation sur l'efficacité énergétique qui sera créé dans le cadre du projet EE21.

I. Partenariat public-privé visant à réduire la pollution atmosphérique due aux véhicules par utilisation de carburants sans plomb et à faible teneur en soufre

Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale et Partenariat pour des carburants et des véhicules propres mis en œuvre par le PNUE, avec le soutien de l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis et le Ministère italien de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mer

Objectif et portée

73. Le rapport montre qu'un partenariat entre les secteurs public et privé fondé sur l'exemple du Partenariat pour des carburants et des véhicules propres (PCFV) mené par le PNUE permet d'atteindre des buts environnementaux concrets. Il souligne qu'il est important d'éliminer progressivement le plomb dans les carburants et de réduire leur teneur en soufre (d'où une réduction directe des émissions du parc existant et l'utilisation de véhicules propres par le biais de normes plus strictes) afin d'améliorer la qualité de l'air dans les villes et d'en tirer des avantages significatifs sur le plan de la santé. Les ministres présents à la Conférence de Belgrade «Un environnement pour l'Europe» sont priés d'approuver la date limite de fin 2008 pour l'élimination du plomb, d'intensifier les discussions menées avec les raffineries, les sociétés pétrolières et les constructeurs ou importateurs de voitures pour réduire les concentrations de soufre dans les carburants, et de promouvoir l'application des normes européennes actualisées aux véhicules des pays ESE et EOCAC.

Principales constatations

74. Le PCFV est un modèle efficace de partenariat public-privé permettant d'atteindre des buts concrets. Sa mission et ses activités complètent et renforcent les initiatives et déclarations des précédentes conférences «Un environnement pour l'Europe» traitant de l'environnement dans les pays ESE et EOCAC, notamment l'Initiative de Sofia sur la pollution de l'air (SILAQ).

75. Il existe un lien direct entre la qualité de l'air dans les villes, la pollution due aux véhicules, la qualité des carburants, la santé humaine et la réduction de la pauvreté. Il est désormais certain que les émissions dues au plomb, à la teneur élevée en soufre et aux véhicules anciens de conception technique dépassée ont un effet négatif important sur la santé. Au cours de ces cinq dernières années, on a constaté dans le monde entier des progrès importants dans l'élimination progressive de l'essence au plomb. Il n'y a plus que 21 pays dans le monde à vendre de l'essence au plomb, dont huit dans les régions ESE et EOCAC.

76. Le succès enregistré dans les autres régions est dû au rôle actif du PCFV auquel ont participé tous les secteurs concernés, y compris l'industrie privée. Les obstacles à l'élimination de l'essence au plomb ont été éliminés avec succès par le PCFV (y compris grâce à des informations techniques et à la sensibilisation du public), ce qui a conduit à une interdiction complète de l'essence au plomb en Afrique subsaharienne depuis le 1^{er} janvier 2006.

Recommandations

77. Mener des discussions entre le gouvernement et le secteur privé et d'autres parties prenantes concernées afin:

- a) D'éliminer le plomb d'ici à la fin de 2008 et de promouvoir les techniques de réduction des émissions dans les véhicules à essence, par exemple l'emploi de convertisseurs catalytiques;
- b) De réduire les niveaux de soufre de manière à respecter les normes européennes pour promouvoir des véhicules propres, les dates limites et les étapes étant décidées par les pays;
- c) D'intensifier l'étude des parcs d'autobus propres, d'adaptations de l'équipement et des techniques de remplacement pour les carburants et les véhicules, dans le cadre du projet et au niveau des grandes orientations.

78. Afin d'atteindre ces trois buts, les plans d'action devraient élaborer toutes les mesures à prendre: législation, normes, financement, etc.

J. Consommation et production durables

Objectif et portée

79. Le document résume les progrès réalisés depuis la Conférence ministérielle de Kiev de 2003 sur la promotion de la consommation et de la production durables et recommande les mesures à prendre dans la région paneuropéenne.

Principales constatations

80. Des programmes sont élaborés dans ce domaine et des activités sont prévues ou en cours d'exécution dans de nombreuses parties de la région. Par exemple, les modes de production et de consommation durables ont déjà été intégrés par l'UE dans les sept défis de la Stratégie pour le développement durable qu'elle a reconduite, et la Commission européenne prépare actuellement un plan d'action dans ce domaine qui sera présenté en 2007. Plusieurs pays élaborent des stratégies et des plans d'action nationaux et soutiennent des activités menées dans d'autres parties de la région. Un certain nombre de programmes et de projets qui visent à promouvoir les modes de production et de consommation durables et concernent notamment une production plus propre et rentable, l'efficacité énergétique, les transports durables, une meilleure gestion et la réduction des déchets, des campagnes d'éducation et de sensibilisation du public ainsi que des modes d'achat durables, sont exécutés actuellement dans le cadre de partenariats. De nombreuses initiatives analogues sont mises en œuvre ou vont l'être dans les pays EOCAC et ESE grâce à une collaboration à l'échelle régionale.

81. La mise au point de systèmes de déplacement durables, les initiatives et stratégies en faveur du rendement énergétique, les moyens de réduire et de recycler les déchets ainsi que les dispositions à prendre pour assurer une agriculture plus durable, sont autant de domaines dans lesquels les pays pourraient bénéficier d'une coopération régionale et sous-régionale et de la diffusion des bonnes pratiques et des partenariats. Bien que la situation varie d'un pays à l'autre dans les régions ESE et EOCAC, les pays se trouvent confrontés aux mêmes difficultés, par exemple l'augmentation de la circulation routière, des systèmes de chauffage anciens, l'augmentation de la production des déchets et des stocks de pesticides. L'urbanisation, y compris les systèmes de transport, l'évolution des systèmes de production et le logement posent des problèmes particuliers. Le rapport sur «Les modes de production et de consommation

durables dans les pays ESE et EOCAC» est un document de la catégorie II établi sur ces questions pour la Conférence de Belgrade.

Recommandations

82. Le document recommande: a) l'élaboration de stratégies et/ou de plans d'action nationaux (s'il n'en existe pas encore); b) le renforcement des capacités et de la formation; c) des projets de démonstration aux niveaux national et local dans les pays ESE et EOCAC afin d'échanger des informations pratiques; d) l'échange de connaissances et d'expériences entre ces pays ainsi qu'avec d'autres pays; l'établissement de liens entre la question de la production et de la consommation durables et l'éducation au développement durable; et e) l'élaboration et la mise en place d'un cadre de collaboration paneuropéen en relation avec le processus de Marrakech ainsi que des structures sous-régionales destinées à appuyer et à faciliter la mise en œuvre du cadre décennal de programmes sur les modes de production et de consommation durables, reflétant les besoins et les priorités au niveau de la sous-région.

K. Partenariats pour l'environnement et la sécurité: les conflits et l'environnement

Italie, Belgique, Finlande, Allemagne et Hongrie, en collaboration avec le PNUE en tant que partenaire compétent du réseau de l'Initiative environnement et sécurité

Objectif et portée

83. Il est de mieux en mieux admis qu'il existe des liens entre la gestion des ressources naturelles, la qualité de l'environnement, la sécurité et le développement aussi bien à l'échelle nationale qu'au niveau transfrontière. La lutte pour l'eau douce, les terres cultivables et le bois ainsi que pour les ressources minérales peut ajouter aux tensions socioéconomiques et entraîner des différends susceptibles de déboucher sur des conflits violents. De même, les désaccords quant à la gestion de la dégradation transfrontière de l'environnement peuvent conduire à des différends diplomatiques. Prévenir ou résoudre les problèmes que peut poser l'environnement et qui représentent une menace pour la sécurité et la stabilité exige une meilleure intégration de l'environnement dans les politiques concernant le développement, les affaires étrangères et la sécurité; une coopération plus effective entre les pays dans le domaine de l'environnement; une coordination renforcée des organisations internationales et l'harmonisation de l'aide fournie par les donateurs.

Principales constatations

84. L'Initiative environnement et sécurité (ENVSEC), mise en place en 2003, est aujourd'hui un partenariat solide, doté de souplesse, réunissant six organisations internationales (PNUE, PNUD, CEE, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), CRE-CEE et l'OTAN comme partenaire associé) et comptant des centres nationaux dans 20 pays de l'Europe de l'Est et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale. Chacun des partenaires apporte ses compétences, ses connaissances spécialisées et ses réseaux pour contribuer à l'évaluation, à l'élaboration des politiques, au renforcement des institutions et à la coopération technique. Avec l'aide de l'OSCE, du PNUD et du Centre régional de l'environnement de la CEE, qui sont présents sur le terrain, les partenaires de l'ENVSEC continuent de fournir une assistance pour des activités multiples: identification et classement de la responsabilité de chaque partie prenante

s'agissant des risques pour l'environnement, risques liés aux pratiques minières actuelles et passées en Europe du Sud-Est, surveillance et programmation de l'élimination de la pollution industrielle transfrontière dans la vallée de Ferghana, nettoyage d'anciens stocks de pesticides dans le Caucase et sensibilisation de l'opinion publique aux informations relatives à l'environnement par le biais du soutien apporté aux centres pour l'information du public sur l'environnement (centres Aarhus) dans toutes les sous-régions. Plus de 50 projets ont été lancés avec un budget total de 12,5 millions de dollars.

85. Les activités menées au titre de l'Initiative ENVSEC montrent que l'environnement peut être un élément favorisant la coopération transfrontière. Des évaluations conjointes et l'échange d'informations ont permis d'identifier les intérêts communs, ont amélioré la compréhension mutuelle et posé les bases d'accords sur la gestion transfrontière de l'environnement. L'établissement de partenariats, qui caractérise cette initiative comporte des avantages⁴ évidents: coordination améliorée, approche globale de la coopération régionale d'un bon rapport coût-efficacité, renforcement des synergies et de la cohérence avec les initiatives d'autres donateurs aux niveaux national et sous-régional.

Recommandations

86. Le meilleur moyen d'écartier les risques environnementaux complexes qui menacent la stabilité, la sécurité et les relations entre États consiste à unir les efforts et à établir des partenariats pluridisciplinaires associant des pays, des groupes d'intervenants et la communauté internationale. Les ministres de l'environnement sont invités à considérer les questions d'environnement et de sécurité comme une nouvelle occasion de renforcer et d'appliquer les politiques mondiales et régionales de l'environnement dans les domaines des changements climatiques, de l'utilisation durable des ressources naturelles ou de la gestion des eaux et des paysages transfrontières. Ils sont priés de lancer et de soutenir une coopération transfrontière en matière d'environnement, dans le cadre des processus de consolidation de la paix et de prévention des conflits. Ils devraient aider à garantir un financement adéquat de l'Initiative ENVSEC en tant que partenariat unique et arrangement d'un bon rapport coût-efficacité qui permet d'aider les pays de la région de la CEE à identifier les risques pour l'environnement et la sécurité, et à intervenir pour en atténuer les effets.

L. Coopération et cadres pour la protection et le développement durable des régions montagneuses en Europe

PNUE

Objectif et portée

87. À la suite des débats qui ont eu lieu à la deuxième réunion du WGSO (29 et 30 juin 2006) au sujet de l'ordre du jour de la Conférence de Belgrade, le PNUE a été invité à fournir des rapports actualisés, s'il y avait lieu, sur les activités relevant des documents des catégories I et II

⁴ Une évaluation à moyen terme menée par un consultant indépendant a conclu que: «L'Initiative ENVSEC a permis la mise en œuvre de la Déclaration de Paris de février 2005 pour ce qui est de l'harmonisation entre les donateurs et de la maîtrise locale des activités.»

conformément au cadre adopté pour l'ordre du jour de la Conférence. Le document de la catégorie I présenté fait état des progrès de la coopération pour la protection et le développement durable des régions montagneuses d'Europe.

Principales constatations

88. Le développement durable des régions montagneuses peut progresser considérablement grâce à des initiatives, des coopérations et des actions aux niveaux régional et sous-régional. La région alpine offre de nombreuses sources d'informations relatives à la montagne qui sont de plus en plus mises à disposition des parties prenantes concernées. Des conceptions novatrices du développement, à l'échelle régionale et locale, sont actuellement mises en œuvre dans les Carpates grâce à des fonds structurels de l'UE soutenant la coopération pour le développement des Carpates, qui peuvent inspirer et susciter des échanges d'expériences avec d'autres régions montagneuses en Europe du Sud-Est, dans le Caucase ou en Asie centrale. Le Partenariat de la montagne est une initiative internationale qui offre un moyen prometteur de mettre en rapport l'expérience «européenne» croissante avec celle d'autres régions de montagne.

89. Pour obtenir des résultats intéressants et durables, la collaboration entre régions de montagne doit porter sur de très nombreux domaines liés entre eux, qui vont de l'agriculture et de la sylviculture à l'énergie et aux transports, à l'aménagement des sites et à la gestion des bassins versants, au tourisme durable et à la protection de la biodiversité. En outre, une action conjointe en faveur des montagnes contribuera directement à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et de son programme de travail concernant les montagnes; aidera à atteindre l'objectif de la SPDBP visant à interrompre la perte de diversité biologique avant 2010 et appuiera les politiques européennes de conservation de la nature dans les écosystèmes montagneux.

90. Les accords de collaboration tels que la Convention alpine et la Convention des Carpates ont ouvert des marchés et fourni de puissantes incitations pour les activités et l'assistance dans le domaine de la montagne. On espère que les négociations relatives aux conventions-cadres sur la protection et le développement durables des régions montagneuses de l'Europe du Sud-Est et du Caucase bénéficieront du soutien de tous les partenaires concernés.

Recommandations

91. La Conférence ministérielle est priée de prendre note avec satisfaction et de soutenir les partenariats pour la montagne qui ont été établis dans et entre les Alpes, les Carpates, la région montagneuse d'Europe du Sud-Est, le Caucase et les régions montagneuses d'Asie centrale, y compris la mise au point d'instruments-cadres pour la protection et le développement durables des régions de montagne de l'Europe du Sud-Est et du Caucase; d'encourager le Partenariat de la montagne international à promouvoir et à faciliter l'échange de témoignages et de connaissances avec les autres régions de montagne du monde; enfin, d'appeler les donateurs et la communauté internationale à continuer de soutenir les partenariats et les initiatives concernant la montagne en Europe et dans d'autres parties du monde et à leur assurer des services d'appui.
